

## Communiqué de presse

**Date :**  
21. septembre 2023

**Embargo :**  
---

**Contact :**  
Tobias Lux, porte-parole  
Tél. +41 (0)31 327 91 71  
[tobias.lux@finma.ch](mailto:tobias.lux@finma.ch)

# Renouvellement de la Commission des offres publiques d'acquisition

**Le conseil d'administration de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA a nommé les membres de la Commission des offres publiques d'acquisition pour le prochain mandat. La commission est toujours présidée par Mirjam Eggen et Jean-Luc Chenaux en est le vice-président. Beat Fellmann restera membre de la commission jusqu'à la fin de son mandat, fin 2025, tandis que Lionel Aeschlimann quittera la commission à la fin de 2023, lorsqu'il aura atteint la limite de la durée de son mandat.**

La haute surveillance de la Commission des offres publiques d'acquisition (COPA) et la nomination de ses membres incombent au conseil d'administration de la FINMA. Lors de sa dernière séance, celui-ci a élu les membres de la COPA pour le prochain mandat. Il a confirmé à leurs fonctions la présidente Mirjam Eggen et le vice-président Jean-Luc Chenaux ainsi que six autres membres de la commission. Beat Fellmann a été confirmé en tant que membre de la commission jusqu'à fin 2025 en raison de la limitation de la durée de son mandat.

Lionel Aeschlimann quittera la commission à la fin de l'année 2023 en raison de la limitation de la durée de son mandat. Le conseil d'administration de la FINMA le remercie pour son engagement et sa contribution au secteur suisse des OPA au cours des douze dernières années.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Commission des offres publiques d'acquisition se composera comme suit :

- Mirjam Eggen, présidente
- Jean-Luc Chenaux, vice-président
- Isabelle Chabloz
- Franca Contratto
- Beat Fellmann
- Mario Rossi
- Thomas Vettiger
- Hans-Peter Wyss

La [Commission des offres publiques d'acquisition](#) surveille le respect des dispositions relatives aux offres publiques d'acquisition et a la compétence de définir des principes généraux. Elle rend, comme première instance, des décisions sur la conclusion d'acquisitions en cas d'offres publiques d'achat. La haute surveillance de la COPA incombe au conseil d'administration de la FINMA. La COPA se compose d'experts représentant les maisons de titres, les sociétés cotées et les investisseurs.